

d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour du mois de FEVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentés Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Administrateur du Gouvernement de la Puissance du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance, ce Quatorzième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

JOHN YOUNG.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Trente-unième jour du mois de Mars courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au Trente-unième jour du mois de Mars courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'Ottawa, le dit Trente-unième jours de Mars courant, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité d'Ottawa, JEUDI, le QUINZIEME jour du mois d'AVRIL prochain, pour la DÉPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.